

pouvait être sous l'influence d'aucune erreur au sujet de *ses propres* dépêches de Septembre 1820 et de Septembre 1821, et ce n'est qu'à *celles-là seules* qu'il se réfère dans sa dépêche du 4 Juin 1825, dans laquelle il exprime sa réprobation du Bill, parce qu'il n'y était pas conforme.

Attribuer le *renouvellement* de la *mésintelligence* au défaut d'informations correctes ou de fausses informations, est donc purement gratuit et ne conduit à rien, les motifs de la réprobation du Bill par sa seigneurie reposent entièrement sur *ses propres* dépêches à des dates antérieures de cinq et quatre années et dont il était en pleine et entière connaissance. Dans le fait, le mal quel qu'il soit, ne doit pas être imputé à un défaut d'information ou à des informations incorrectes données au Ministre, mais bien plutôt *vice versa*—à un défaut d'information du côté du Lieutenant-Gouverneur, non par sa faute, et ce serait peine perdue inutilement que de chercher à découvrir à qui est la faute, s'il y en a quelque part, puisque quand bien même elles auraient été dans la possession du Lieutenant-Gouverneur, l'ancienne Gazette ne pourra pas dire que l'Assemblée aurait agi différemment pour se conformer aux vues du Ministre, qu'elle n'a fait *sans* référence aux dépêches, dont la substance lui avait d'avance été communiquée sans effet, par le Gouverneur en Chef dans sa harangue du trône. La connaissance et la possession pleine et entière des "*instructions spéciales qui avaient été données par l'ordre de Sa Majesté*," aurait imposé au Lieutenant-Gouverneur la *nécessité* de refuser sa sanction au Bill. La *mésintelligence* préexistante aurait, il est vrai continuée, mais sans avoir empirée ; tandis que la terminaison apparente n'ayant rien de réel et n'étant fondée que sur un mal entendu, comme il a été montré, devient une source additionnelle de discorde et éloigne plus que jamais les parties du terme de leurs débats.

L'ancienne Gazette admet en substance, que sous aucunes circonstances on ne pouvait s'attendre à ce qu'on aurait suivi une autre marche, puisque c'eut été "*abandonner son droit héréditaire—la propriété absolue dans ses biens et effets—en un mot se promulguer le seul peuple depuis le détroit de Magellan jusqu'à la Baie d'Hudson indigne d'un Gouvernement libre.*" Dites plutôt, son *droit héréditaire* de désapproprier un fonds approprié appartenant au Roi!—de le déposséder de *son droit* dans le fonds et de faire prononcer à son Gouvernement Colonial sentence contre lui-même, comme le Gouvernement mixte le plus précaire et le plus instable de l'univers, et comme tel le plus indigne et le plus incapable de prendre rang même parmi ces Républiques chancelantes qui s'élèvent sur ce continent.

Le sens clair et littéral de la lettre du Lord Bathurst est aussi perverti dans l'article de l'ancienne Gazette qui fait l'objet de cette discussion. Par exemple il y est dit "*si le Lord Bathurst avait eu des informations correctes, il n'aurait pas pu parler du revenu prélevé sous des Actes Coloniaux, comme étant le seul revenu à ta disposition de la Législature Coloniale.—Il n'aurait pu parler de tous les revenus permanens comme déjà appropriés ce qui n'a encore jamais été prétendu.*" Sans entrer dans le mérite intrinsèque de ces propositions quant au fonds, il suffit de nier que sa seigneurie ait dit telles choses. Lord Bathurst a parlé du revenu "*connu sous le nom de REVENU PERMANENT.*" Lorsqu'il est mention dans cette Province du *revenu permanent* à